



# Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

**Préavis n° 32/2020**

**Objet du préavis**

**Demande de prêt en faveur de la société Innosteam Swiss SA dans le cadre de son implantation à Payerne**

AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Préambule**

A l'été 2020, la Société Innosteam Swiss SA, basée à Granges-près-Marnand, a approché la Coreb afin d'obtenir une aide financière par le Fonds de développement régional dans le cadre de sa nouvelle implantation sur la zone industrielle Champ Cheval à Payerne. Dès lors, la Commune de Payerne a également été interpellée pour l'octroi d'un prêt de Fr. 40'000.—.

## **2. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour but de demander l'autorisation au Conseil communal d'octroyer un prêt d'une valeur de Fr. 40'000.— en faveur de la société Innosteam Swiss SA.

### **2.1. Présentation d'Innosteam Swiss SA**

Monsieur Florian Mantegazzi a fondé Innosteam Swiss SA ([www.innosteam.ch](http://www.innosteam.ch)), en octobre 2017, après 20 ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie électronique. La société développe et commercialise des centrales vapeurs ainsi que des stations de repassages. Innosteam a été récompensée par le concours de design le plus réputé au monde, le Red Dot Awards 2020, pour son système de repassage Innosteam PLUS. Il est constitué d'une planche et d'un fer à vapeur intégré offrant un design élégant et épuré.

Actuellement, Innosteam est en phase de test et de pré-commercialisation d'un nouveau produit. Il s'agit d'une station vapeur compact et performante intégrée dans un œuf noir au profil esthétique et contemporain. Ce produit intègre toute la technologie des stations de repassage en proposant un prix attractif qui s'inscrit sous la barre des Fr. 500.—. Il devrait être sur le marché courant 2021.

Aujourd'hui, les produits d'Innosteam sont développés à Granges-près-Marnand alors que l'assemblage s'effectue au Portugal. Or, afin de pouvoir accroître son activité et bénéficier de plus d'espace, la société souhaite déménager son siège national, courant janvier - février 2021, dans la zone industrielle de Champ Cheval à Payerne, dans des locaux neufs loués à Argramat SA. Les nouveaux locaux offriront un espace de recherche et développement, un centre de stockage et de logistique, des bureaux, un service après-vente pour offrir des prestations de réparation et de proximité aux clients ainsi qu'un showroom permettant aux clients de tester les produits. L'assemblage des produits perdurera au Portugal.

L'entreprise opte pour une stratégie de distribution simple et rentable. Elle exporte en Europe, au Moyen-Orient et dans certains pays de l'Est. Elle souhaite limiter la distribution à quelques pays européens pendant les premières années (Suisse, Allemagne, France, Belgique, Italie et les pays du Nord). La distribution est assurée par des chaînes spécialisées. L'entreprise souhaite devenir l'une des marques leader dans le domaine des systèmes de repassage intégrés d'ici 2022. Elle ambitionne également de développer de nouveaux produits innovants dans les technologies à vapeurs tels que des nettoyeurs vapeur, des machines à café, etc.

Le projet d'implantation et de développement à Payerne représente un investissement total de Fr. 500'000.— qui s'articule de la manière suivante :

Création d'un centre de R&D :	Fr. 200'000.—
Création d'un centre logistique et de stockage :	Fr. 50'000.—
Création d'un service après-vente :	Fr. 70'000.—
Création d'un espace showroom :	Fr. 50'000.—
Création d'un parc véhicules :	Fr. 70'000.—
Création du siège et des fonctions support :	Fr. 60'000.—

L'investissement et le développement à Payerne seront nécessaires pour offrir les conditions à une croissance des ventes sur le long terme et pour continuer à innover dans le secteur de l'électroménager.

Monsieur Mantegazzi a fondé, en parallèle, « Innotek Swiss Group SA », une entreprise dont l'expertise principale est le développement de produits complets basés sur des innovations pour les fabricants d'électroménagers. Elle a notamment développé les brevets qui sont à l'origine des produits commercialisés par Innosteam. Les activités de cette société seront reprises dès janvier 2021 au sein d'Innosteam Swiss SA. Les activités de développement de produits présentent une perspective de croissance élevée. Le site payernois deviendra donc le lieu principal d'activités à haute valeur ajoutée.

Actuellement, la société emploie 4.3 équivalents plein temps (EPT) répartis entre le directeur, le responsable commercial, l'assistante opérationnelle, les ressources humaines et l'administration.

Elle ambitionne de créer, dans un horizon de 6 ans, 6 emplois supplémentaires répartis comme suit :

- vente externe (1 EPT) ;
- vente (2 EPT) ;
- marketing (1 EPT) ;
- qualité et réparation (1 EPT) ;
- support technique et service après-vente (1 EPT).

A l'horizon 2025, il est prévu que la société emploie 10.3 EPT sur son site de Payerne.

Le marché de l'électricité domestique dans son ensemble et, en particulier, le marché du repassage sont des marchés à évolution lente. De plus, le climat d'incertitude actuel lié à la pandémie du Covid-19 implique une consommation plutôt prudente. Ces deux éléments invitent à faire preuve de patience par rapport au développement des ventes dans ce secteur.

Le design, l'ergonomie, la performance et la technologie des appareils Innosteam laissent présager que l'entreprise connaîtra un succès. D'ailleurs, les perspectives de ventes de la société passent de 6'566 pièces en 2020 (système compact et station vapeur confondus) à 26'630 pièces en 2024 représentant une évolution de 306 %.

## **2.2. Prêt communal**

Au regard de l'utilisation du Fonds de développement régional impliquant la participation de la Commune pour un prêt correspondant au 50 % du montant accordé par le Fonds, la Municipalité propose l'octroi d'un prêt d'un montant de Fr. 40'000.—, sans intérêt, remboursable sur une durée de 10 ans dès la 6<sup>e</sup> année.

### **3. Conclusions**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

**vu** le préavis n° 32/2020 de la Municipalité du 23 décembre 2020 ;

**ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser la Municipalité à octroyer un prêt sans intérêt de Fr. 40'000.— à Innosteam Swiss SA ;

**Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer ce prêt de Fr. 40'000.— par les fonds disponible en trésorerie ;

**Article 3** : d'autoriser la Municipalité à porter le montant de Fr. 40'000.— à l'actif du bilan et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 23 décembre 2020.

#### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

E. Küng

C. Maillat

**Municipal délégué** : M. Edouard Noverraz  
M. Eric Küng